



FIP *Avantage* ISF II

L'attention des investisseurs est attirée sur le blocage des parts du **FIP Avantage ISF II** pendant 7 ans minimum à compter de la date de constitution du Fonds, cette durée pouvant être prorogée jusqu'à trois fois 1 an, sur décision de la Société de gestion.

En contrepartie d'un risque de perte en capital, l'acquisition de parts du **FIP AVANTAGE ISF II** vous permet de bénéficier d'un régime fiscal de faveur :

A l'entrée
42,5%

de réduction d'ISF sur le montant de votre souscription (hors droits d'entrée)

La réduction d'ISF est plafonnée à 18.000 € par an.

En cours de vie du Fonds

Pendant toute la durée de détention de parts du FIP AVANTAGE ISF II, **les parts du Fonds sont exclues de l'assiette de l'ISF** pour 85% de leur valeur liquidative.

À la sortie

Une exonération d'impôt sur les plus-values et les revenus perçus hors prélèvements sociaux

Le FIP AVANTAGE ISF II en bref :

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	85% minimum de PME de Proximité 15% diversifié
TYPE D'OPÉRATIONS RECHERCHÉ	Capital développement
NOMBRE D'ENTREPRISES	10 à 15
SECTEURS D'ACTIVITÉ PRIVILÉGIÉS plus particulièrement ceux offrant une forte capacité de résistance aux ralentissements économiques	TOUS SECTEURS Secteurs d'activité envisagés : santé (matériel médical, accueil des personnes dépendantes...), l'environnement ou encore les technologies matures de l'information et de la communication.
ZONE D'INVESTISSEMENT	Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon, sans qu'aucune région ne puisse représenter plus de 50% de l'actif.

Les informations mentionnées dans cette brochure publicitaire sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle.



Calculez votre réduction d'impôt en un clic grâce à notre simulateur fiscal sur :

www.midicapital.com ■

BON A SAVOIR

La réduction d'ISF du FIP peut être cumulée à celle d'une souscription directe au capital de PME. En ce cas, la réduction maximale d'ISF peut atteindre 45.000 € (soit par exemple 18.000 € pour la souscription dans le FIP et 27.000 € au titre de l'investissement direct dans des PME ou via une holding).

Une stratégie d'investissement



« Afin d'optimiser la puissance fiscale du FIP Avantage ISF II, 85% du Fonds sera investi dans des PME non cotées et privilégiera des secteurs matures, dont nous estimons qu'ils offrent une forte capacité de résistance aux ralentissements économiques, tels que la santé (matériel médical, accueil des personnes dépendantes,

etc.), l'environnement ou encore les technologies matures de l'information et de la communication... »

Par ailleurs, la société de gestion sera particulièrement vigilante aux projets de développement dans d'autres secteurs porteurs, au regard du contexte de reprise économique.

Le solde du portefeuille du Fonds, non investi dans des PME non cotées, sera délégué à Amilton AM qui investira en fonction des opportunités du marché, en privilégiant une gestion multi directionnelle par des investissements réalisés essentiellement en actions ou parts d'OPCVM actions et obligations ou en titres cotés.

L'attention du souscripteur est attirée sur les risques que comporte un investissement dans un FIP, nous invitons ce dernier à lire attentivement la rubrique "Profil de risques" dans la Notice d'information du Fonds.

Philosophie d'investissement

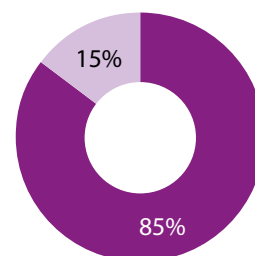
Le FIP AVANTAGE ISF II a vocation à financer le développement de PME matures non cotées disposant de projets de croissance structurés et portés par une équipe expérimentée.

Notre approche privilégie la qualité :

- ▶ du positionnement stratégique de l'entreprise ;
- ▶ du projet de croissance industriel et commercial ;
- ▶ des perspectives de marché ;
- ▶ des performances financières et économiques passées, et
- ▶ de l'expérience de l'équipe managériale

Répartition de l'actif du fonds

- Trésorerie, Actions cotées, Obligations corporates
- PME non cotées



Un panier d'entreprises non cotées disposant de projets prometteurs

Parce qu'investir dans un FIP, c'est avant tout accompagner des PME ayant des projets prometteurs, découvrez les entreprises que nous avons accompagnées avec le précédent FIP, le FIP AVANTAGE ISF I :

Attention, il n'y a aucune garantie que ces titres se retrouvent dans le portefeuille du FIP AVANTAGE ISF II

SOCIÉTÉ DU SECTEUR DE LA SANTÉ (CLINIQUES) ▶ 17,4 M€ DE CA* ▶ LANGUEDOC-ROUSSILLON ▶ N°1 EUROPÉEN DES MALADIES CHRONIQUES	SOCIÉTÉ DU SECTEUR DE LA SANTÉ (LABORATOIRES) ▶ 123 M€ DE CA ▶ PACA ▶ UN DES PRINCIPAUX GROUPES DE LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE	SOCIÉTÉ DU SECTEUR DE LA SANTÉ (MATÉRIEL MÉDICAL) ▶ 9 M€ DE CA ▶ MIDI-PYRÉNÉES ▶ N°1 FRANÇAIS DU MATÉRIEL D'ENDOSCOPIE AVEC 60 % DE PDM DES CLINIQUES	SOCIÉTÉ DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE ▶ 24 M€ DE CA ▶ MIDI-PYRÉNÉES ▶ CONCEPTION ET FABRICATION DE CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES
SOCIÉTÉ DU SECTEUR NTIC ▶ 7,5 M€ DE CA ▶ MIDI-PYRÉNÉES ▶ N°5 DES VENTES PRIVÉES EN FRANCE	SOCIÉTÉ DU SECTEUR AGRO ALIMENTAIRE ▶ 3,5 M€ DE CA (prévisionnel pour son 1 ^{er} exercice) ▶ LANGUEDOC-ROUSSILLON ▶ NUTRITION	SOCIÉTÉ DU SECTEUR DE LA DISTRIBUTION ▶ 9 M€ DE CA ▶ MIDI-PYRÉNÉES ▶ GROUPE SPÉCIALISÉ DANS LA DISTRIBUTION DE JEUX COLLECTIONNABLES	SOCIÉTÉ DU SECTEUR NTIC ▶ 4,5 M€ DE CA ▶ AQUITAINE ▶ CONCEPTION ET VENTE DE SITES INTERNET AUX PME
SOCIÉTÉ DU SECTEUR NTIC ▶ 9,4 M€ DE CA ▶ MIDI-PYRÉNÉES ▶ N°2 FRANÇAIS DU DÉPANNAGE INFORMATIQUE À DOMICILE	SOCIÉTÉ DU SECTEUR NTIC ▶ 4 M€ DE CA (prévisionnel) ▶ MIDI-PYRÉNÉES ▶ COMMUNICATION, RADIOS INTERNES ET EXTERNES D'ENTREPRISES	SOCIÉTÉ DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE ▶ 14 M€ DE CA ▶ LANGUEDOC-ROUSSILLON ▶ GÉNIE CLIMATIQUE	SOCIÉTÉ DU SECTEUR FINANCIER ▶ 50 M€ DE VOLUME D'AFFAIRES SUR LES 12 DERNIERS MOIS ▶ MIDI-PYRÉNÉES ▶ SERVICES FINANCIERS

* CA signifie Chiffre d'Affaires Groupe consolidé. – Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

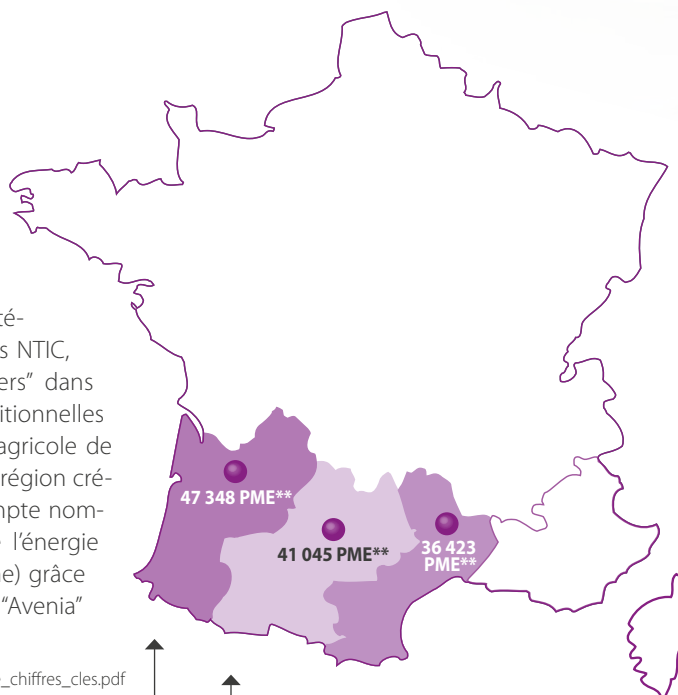
L'investissement en fonds propres est le levier de la croissance économique de nos régions.

Nous avons sélectionné des régions dynamiques présentant une diversification économique et sectorielle permettant de lisser les risques conjoncturels : Midi-Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon.

Aquitaine +17,4%*

Une région regroupant industries & services de pointe (3^e région pour les télécoms, 5^e région pour la fabrication des NTIC, pôle de compétitivité "Route des Lasers" dans l'optique, les lasers...) et industries traditionnelles telles que l'agroalimentaire (1^{ère} région agricole de France). L'Aquitaine est également la 1^{ère} région créatrice d'emplois "verts" en 2010. Elle compte nombre d'entreprises phares du secteur de l'énergie renouvelable (photovoltaïque et éolienne) grâce notamment à son pôle de compétitivité "Avenia" dédié aux énergies et à l'environnement.

Source : http://aquiéco.com/images/upload/etudes/guide_chiffres_cles.pdf



Midi-Pyrénées +20,8%*

Un territoire dynamique avec une forte présence autour de ses deux pôles de compétitivité phares dans les filières du médical ("cancer-biosanté") et de l'aéronautique ("Aerospace Valley" en collaboration avec la région Aquitaine, l'un des six pôles mondiaux labellisés en la matière et le premier en Europe).

Depuis 2007, "AGRIMIP" (agricole/agro-industriel) est venu compléter le duo d'excellence.

Languedoc-Roussillon +18,4%*

Une terre d'innovation et d'entrepreneuriat associée à des pôles de compétitivité, ainsi qu'à l'un des meilleurs incubateurs mondiaux². Le dynamisme économique de la région se traduit également par le plus fort taux de créations d'entreprises des régions françaises de métropole.

² Le CEEI de Montpellier Agglomération a été élu meilleur incubateur mondial 2007 au concours NBIA (National Business Incubation Association).

* Ces régions, denses de plus de 120 000 PME**, de centres de recherche, et pôles de compétitivité, constituent le premier pôle de croissance français enregistrant la plus forte progression du PIB en 10 ans selon l'INSEE.

L'opportunité d'investir dans ces régions est par ailleurs renforcée du fait de la concentration des fonds observée en Île-de-France et en région Rhône-Alpes. Ces nouveaux territoires d'investissement offrent un horizon d'investissement dégagé pour nos fonds.

** Source : DIANE



En investissant aux côtés de **MIDI CAPITAL**,
je soutiens et je partage des valeurs communes.

Proximité et nouveaux territoires d'investissement

Contrairement aux idées reçues, il n'existe pas de bon investissement dans le non coté sans proximité, car c'est au cœur du tissu économique que nos investisseurs questionnent, comprennent, sélectionnent, puis accompagnent à chaque étape de leur projet de développement les chefs d'entreprise de notre portefeuille.

Rayonnant à partir de Toulouse, de Bordeaux et de Sophia Antipolis, sur les régions du grand sud français, Midi Capital est désormais une des seules sociétés de gestion françaises à couvrir les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et PACA.

Expertise et conviction

Notre équipe a été désignée en 2009 par Private Equity Magazine et La Tribune parmi les **4 meilleures équipes françaises de capital développement**, pour la qualité de ses performances et son développement. Pas de secret, mais une conviction : pour être durable, la finance doit renouer avec sa vocation originelle, celle d'être au service de l'économie réelle dans le respect des hommes et de leur environnement.

Notre ambition : vous offrir des solutions d'investissement simples, fiables, transparentes, ancrées dans l'économie réelle des régions. Une économie de proximité qui, nous le savons désormais, constitue les bases de tout développement durable.

Gouvernance et pilotage de la performance

Nous ne voulons pas investir à tout prix, mais avec raison, dans des PME non cotées de croissance avec lesquelles nous partagerons la gouvernance et les projets dans la durée. Nos investisseurs siègent ainsi aux comités de pilotage, ainsi qu'aux conseils stratégiques des PME dans lesquelles nos Fonds ont investi afin de créer une valeur opérationnelle, au-delà du simple investissement financier.



Rudy SECCO
Président de MIDI CAPITAL

L'argent ne crée pas de valeur, les hommes oui.

« Parce que nous sommes convaincus que l'investissement dans des PME non cotées pose comme impératif une **relation directe, *intuitu personae*, entre le chef d'entreprise et l'investisseur**, nous avons souhaité constituer l'une des plus importantes équipes d'investissement en France et la déployer dans toutes les régions d'investissement de nos Fonds.

Chaque année, nos équipes vont ainsi à la rencontre **de plus de 400 entrepreneurs, retenant moins de 3% des projets**.

Ce travail artisanal, proche de celui du chercheur, nous conduit à refuser les projets d'investissement présentés dans le cadre de "ventes aux enchères" ou les "dossiers de place" proposés dans le cadre d'introductions boursières qui sacrifient le lien primordial entre le chef d'entreprise et ses actionnaires ».

Présentation du FIP AVANTAGE ISF II

Société de gestion :

MIDI CAPITAL - GP02028

Dépositaire : CACEIS Bank

Valeur d'une part : 500 €

Souscription minimale : 1 part

Valorisation : semestrielle

Code ISIN : FR0011017052

Régions d'investissement :

Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon.

Durée de blocage des rachats :

Les rachats sont bloqués pendant 7 ans pouvant aller jusqu'à 10 ans, à compter de la constitution du Fonds sur décision de la Société de gestion.

Période de commercialisation :

Jusqu'au 14/06/2011 inclus pour bénéficier de la réduction ISF en 2011
Jusqu'au 31/01/2012 pour bénéficier de la réduction d'ISF en 2012

Tableau récapitulatif des frais de fonctionnement du Fonds

Conformément à la réglementation le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMUM	DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAXIMUM
Droit d'entrée et de sortie	0,48 %	0,68 %
Frais récurrents de gestion et de fonction	3,94 %	1,43 %
Frais de constitution	0,11 % TTC	Néant
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,02 % TTC	Néant
Frais de gestion indirects	0,01 %	Néant
TOTAL	4,56 %	2,11 %
	= valeur du TFAM-GD telle que figurant dans le bulletin de souscription	= valeur du TFAM-D telle que figurant dans le bulletin de souscription

Autres FIP gérés par Midi Capital au 31/12/2010

FIP	Année de création	% d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota de 60 %	Date d'atteinte du quota d'investissement de 60 % en titres éligibles
MIDI CAPITAL 2004	2004	61,84 %	31/12/2006
AVANTAGE PME	2008	75,50 %	30/04/2011
AVANTAGE ISF	2009	40,37 %	30/04/2011
AVANTAGE PME II	2009	59,99 %	30/04/2011
MEZZANO	2009	39,10 %	31/10/2011
AVANTAGE PME III	2010	0 %*	31/12/2012

*Le Fonds a été constitué le 31/12/2010, de ce fait aucun investissement n'a été réalisé à la date d'arrêt du tableau ci-dessus.

AVERTISSEMENT AMF

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant 7 ans, à compter de la date de Constitution du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement. La durée de blocage peut être prorogée dans la limite de trois fois 1 an.

Le Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FIP décrits à la rubrique "Profil de risques" de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.